

PROTECTION DU
PUBLIC MODERNISATION
DES PROFESSIONS

RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

FORMATION COMMUNICATIONS

CODE DES PROFESSIONS MONDIALISATION

RAPPORT ANNUEL 2010 - 2011

SEMAINE DES COLLABORATION ENTENTE
PROFESSIONNELS INTERORDRES QUÉBEC-
FRANCE

PROTECTION DU
PUBLIC MODERNISATION
DES PROFESSIONS

RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS MONDIALISATION

SEMAINE DES COLLABORATION ENTENTE
PROFESSIONNELS INTERORDRES QUÉBEC-
FRANCE

PROTECTION DU
PUBLIC MODERNISATION
DES PROFESSIONS

RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS MONDIALISATION

SEMAINE DES COLLABORATION ENTENTE
PROFESSIONNELS INTERORDRES QUÉBEC-
FRANCE

PROTECTION DU
PUBLIC MODERNISATION
DES PROFESSIONS



Conseil
interprofessionnel
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MISSION	3
REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2010-2011.....	4
COMITÉ EXÉCUTIF	5
RAPPORT DU PRÉSIDENT	6
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	9
DOSSIERS ET INTERVENTIONS	13
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	19
FORUMS.....	26
PRIX DU CIQ	31
MÉRITE DU CIQ	32
PERSONNEL DU CIQ	33
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	34

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Jean-Marc Fournier, avocat

Maître Jean-Marc Fournier, avocat

Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, conformément à l'article 22 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,
Richard Gagnon, F. Adm.A.

MISSION

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Comme regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également comme unité de services auprès de ses membres.

COMME ORGANISME CONSEIL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE, LE CIQ est consulté sur les orientations, les projets de loi et de règlement du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

	Présidence de l'ordre au 31 mars 2011	Délégué(e)	Délégué(e) substitut
ACUPUNCTEURS	Raymond Bourret	Gilles Poulin	
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	Chantal Dalpé	Richard Gagnon	Denise Brosseau
AGRONOMES	René Mongeau	Éric Lavoie	Richard Petit
ARCHITECTES	André Bourassa	Normand Pratte	
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES	Daniel Parent	Pierre Tessier	Jean Paquin
AUDIOPROTHÉSISTES	Guy Savard	Claude Forest	
AVOCATS	Gilles Ouimet	Jacques Houle	Marc Sauvé
CHIMISTES	Guy Collin	Martial Boivin	Danielle Miousse
CHIROPATICIENS	André-Marie Gonthier	Marie-Sylvie LeBlanc	Danica Brosseau
COMPTABLES AGRÉÉS	Alain Côté	Daniel McMahon	Christine Montamat
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS	Denis Riendeau	Paulette Legault	Mario Pilon
COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS	Marie-Andrée Giroux	François Renaud	
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION	Laurent Matte	Martine Lacharité	
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	Martine Drolet	Stéphanie Aubin	Florent Francoeur
DENTISTES	Diane Legault	Nathalie Morin	Paul Morin
DENTUROLOGISTES	Robert Cabana	Raymond Lagacé	
DIÉTÉTISTES	Michel Sanscartier	Annick Lavoie	Danielle Boivin
ERGOTHÉRAPEUTES	Alain Bibeau	Françoise Rollin	Louise Tremblay
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	Francine Fortin	Louise Savoie	
GÉOLOGUES	Robert Wares	Alain Liard	
HUISSIERS DE JUSTICE	Louis-Raymond Maranda	Sophie Bergeron	
HYGIÉNISTES DENTAIRES	Johanne Côté	Marcel Langlois	
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	Gyslaine Desrosiers	Carole Mercier	Jacinthe Normand
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	Régis Paradis	Lise Therrien	Carmelle Champagne-Chagnon
INGÉNIEURS	Maud Cohen	Zaki Ghavitian	André Rainville
INGÉNIEURS FORESTIERS	Denis Villeneuve	Marielle Coulombe	Suzanne Bareil
INHALOTHÉRAPEUTES	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme	
MÉDECINS	Charles Bernard	Yves Robert	Claude Ménard
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	Joël Bergeron	Alain Laperle	
NOTAIRES	Jean Lambert	Maurice Piette	Michel Vermette
OPTICIENS D'ORDONNANCES	Linda Samson		
OPTOMÉTRISTES	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers	
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	Marie-Pierre Caouette	Sophie Waridel	
PHARMACIENS	Diane Lamarre	Manon Lambert	
PHYSIOTHÉRAPIE	Lucie Forget	Denis Pelletier	Maryse Brouillette
PODIATRIS	Serge Gaudreau		
PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUICATRICES	Diane Blain-Lamoureux	Jean-Pierre Robin	
PSYCHOLOGUES	Rose-Marie Charest	Martin Drapeau	Stéphane Beaulieu
SAGES-FEMMES	Dominique Porret	Marie-Paule Lanthier	
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES	Raymond Haché	Marc Desjardins	
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	Nathalie Rodrigue	Bruno Houde	
TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE	Danielle Boué	Alain Crompt	
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS	Alain Bernier	Richard Legendre	Laval Tremblay
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	François Abraham	Johanne Boucher	Suzanne Mondoux
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX	Claude Leblond	Ghislaine Brosseau	Sylvio Rioux
URBANISTES	Robert Chicoine	Danielle Pilette	Claude Beaulac

Première rangée : M^{me} Rollin,
M. Gagnon, M^{me} Côté et
M. Ghavitian.

Deuxième rangée :
M. McMahon, M. Leblond
et M. Bernier.



Sophie d'Ayron

Les membres élus du comité exécutif :

RICHARD GAGNON,
Fellow administrateur agréé,
président

JOHANNE CÔTÉ,
Ordre des hygiénistes
dentaires du Québec,
vice-présidente

ALAIN BERNIER,
Ordre des technologues
professionnels du Québec,
trésorier

CLAUDE LEBLOND,
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec,
secrétaire

ZAKI GHAVITIAN,
Ordre des ingénieurs du
Québec, administrateur

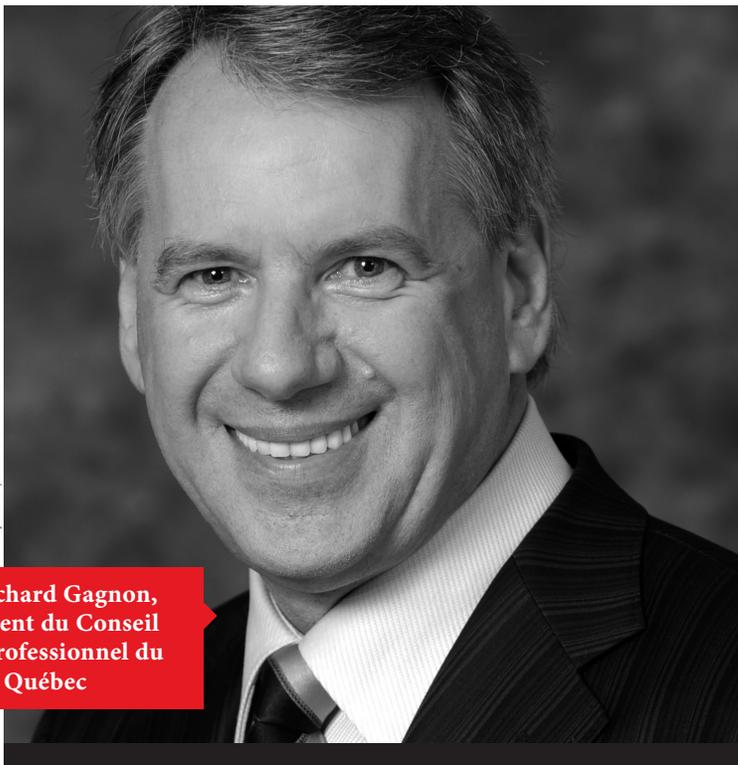
DANIEL MCMAHON,
Ordre des comptables agréés
du Québec, administrateur

FRANÇOISE ROLLIN,
Ordre des ergothérapeutes
du Québec, administratrice

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité exécutif a tenu huit réunions régulières et quatre rencontres spéciales.



Sophie d'Avron

M. Richard Gagnon,
président du Conseil
interprofessionnel du
Québec

L'exercice 2010-2011 a permis l'aboutissement de certains dossiers particulièrement importants pour les ordres professionnels. Je signalerai d'abord l'adoption de nos orientations stratégiques pour les cinq prochaines années, assorties d'un nouvel énoncé de nos valeurs et d'une vision actualisée du rôle du CIQ et de la collectivité des ordres.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

UNE ACTION AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Ce plan s'appuie sur un esprit d'engagement résolument orienté vers la contribution des ordres professionnels et des professionnels au développement de la société québécoise et au bien-être de sa population.

Nous avons choisi d'agir dans une perspective d'ouverture de nos actions en regard des défis sociaux et économiques ainsi que des attentes et des besoins de la population auprès de laquelle les 347 000 professionnels rendent des services. Le monde professionnel est un carrefour de nombreux enjeux sociaux, et pour cette raison, nous constatons sa perméabilité aux autres domaines d'intérêt public. L'action des ordres est ainsi indissociable de ce qu'il advient dans le monde des affaires, l'éducation, l'environnement, la santé et les services sociaux, pour ne nommer que ceux-là.

Nos nouvelles orientations, qui sont résumées en annexe, arrivent à point. Les changements de la société québécoise suscitent des enjeux importants en matière de protection du public et les actions du CIQ et des ordres doivent en tenir compte.

MÉDIATION

Les ordres professionnels se sont engagés à relever le défi du développement d'une plus grande collaboration entre eux en rendant accessible notamment un processus de médiation.

Suivant la résolution adoptée par l'assemblée des membres en septembre 2010, ce processus sera volontaire et confidentiel. Il permettra, j'en suis persuadé, de prévenir et de résoudre les différends qui accompagnent parfois l'évolution de notre système professionnel et de conserver la confiance de la population québécoise envers les professionnels et leurs ordres.

OFFICE DES PROFESSIONS

L'Office des professions est un partenaire essentiel pour le Conseil et les ordres. C'est dans ce contexte que nous avons accepté avec enthousiasme de participer aux nombreux groupes de travail que l'Office a récemment mis sur pied et qui proposeront des pistes d'amélioration du fonctionnement des conseils de discipline, de la réglementation en matière d'assurance responsabilité professionnelle et de l'efficacité du traitement réglementaire. Ces partenariats traduisent bien l'esprit de collaboration qui anime les relations entre le CIQ et l'Office des professions.

UN 46^e MEMBRE

Nous avons accueilli avec fierté notre 46^e membre, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Nous sommes convaincus que le nouvel ordre permettra au public de mieux identifier les professionnels visés en même temps qu'il permettra à ceux-ci de pleinement se développer.

LOBBYISME

Le caractère hautement contestable de la Loi sur le lobbyisme à l'égard des ordres, nous a incité à agir promptement en soutien à l'Ordre des ingénieurs forestiers, qui a présenté sa défense en regard des poursuites pénales dont font l'objet deux de ses anciens dirigeants. Par cette intervention, le CIQ souhaite participer aux réflexions des tribunaux sur la portée réelle de cette Loi et les pouvoirs du Commissaire.

Cette intervention n'empêchera toutefois pas le Conseil de continuer de réclamer que des modifications soient apportées à la Loi.

MAINTENIR L'ACCÈS À DES SERVICES PROFESSIONNELS DE QUALITÉ

L'accessibilité à des services professionnels de qualité constitue un enjeu important dans un contexte de compressions budgétaires doublé d'une rareté de main-d'œuvre. Nous avons donc poursuivi notre engagement dans le dossier de la mobilité des professionnels ainsi que nos efforts de collaboration avec nos partenaires de l'éducation, du travail et de l'immigration.

À cet égard, la création toute récente par l'assemblée des membres d'une Table de concertation et de vigie sur les enjeux de la mobilité témoigne de la volonté de consolider nos actions dans ce dossier.

Plus récemment, le projet d'un Accord commercial et économique global entre le Canada et l'Union européenne a retenu notre attention en raison du volet qu'il doit comprendre en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. Il s'agira sans aucun doute d'un dossier important de la prochaine année.

PRÉSENCE PUBLIQUE

Nos actions visent aussi l'accroissement de notre présence sur la scène publique, avec pour objectif de mieux faire connaître l'apport des professionnels à notre société et la contribution des ordres professionnels.

Ainsi, du 11 au 15 octobre 2010, la deuxième Semaine des professionnels a rendu hommage aux 347 000 membres d'ordres professionnels pour leur contribution au développement de la société québécoise. L'événement a été souligné à l'Assemblée nationale. Les activités suivies ont contribué au rayonnement des ordres.

LA PROCHAINE ANNÉE

La prochaine année sera bien sûr consacrée à la mise en place de nos nouvelles orientations stratégiques. Elle devrait également être celle d'une mise à jour du système professionnel dans plusieurs domaines. Le CIQ sera présent dans ces dossiers selon la perspective qui est la sienne, en portant un regard systémique sur les projets qui lui seront soumis et en faisant avancer les dossiers porteurs de consensus entre ses membres.



M. Jean-François Thuot,
directeur général du
Conseil interprofessionnel
du Québec

L'année qui s'est écoulée termine un cycle tracé par notre plan stratégique 2006-2011. Modernisation du système professionnel, modifications au Code des professions, mobilité professionnelle, immigration, formation, relations avec les partenaires, tels ont été les grands axes de nos actions dont la présentation est faite à la rubrique Dossiers et interventions du présent document.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE VIE ASSOCIATIVE FORTE

Ces actions ne pourraient être effectuées sans une vie associative forte. Le tableau suivant indique la progression des activités au sein du CIQ, toute catégorie confondue :

	2009 - 2010	2010 - 2011
↘ ACTIVITÉS	86	103

Dans le même esprit, la fonction d'« observatoire du monde professionnel » du CIQ a permis la vigie des tendances et des événements susceptibles d'affecter les ordres. Le résultat périodique de cette vigie est apparent dans le traitement des dossiers d'analyse et d'intervention.

Par ailleurs, le CIQ a poursuivi l'offre d'activités de formation par l'entremise de ses forums et groupes de travail. Le dynamisme de ceux-ci ressort bien des données suivantes :

2010 - 2011					
↘ ACTIVITÉS DES FORUMS	23	↘ AUTRES ACTIVITÉS	8	↘ TOTAL	31

DES PARTENAIRES

Les actions du CIQ sont au carrefour d'enjeux multiples où se retrouvent aussi nos partenaires :

PARTICIPATION DU CIQ À DIVERS ORGANISMES EN 2010-2011

- ∟ RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
 - Groupe de travail sur l'assurance responsabilité (Office des professions)
 - Groupe de travail sur les conseils de discipline (Office des professions)
 - Groupe de travail sur le traitement réglementaire (Office des professions)
 - Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)
 - Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR)

- ∟ MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
 - (en lien avec la Stratégie sur la mobilité de la main-d'œuvre du gouvernement du Québec)
 - Comité sur l'accélération de la reconnaissance des compétences et du droit de pratique (Office des professions)
 - Pôle de coordination sur la formation prescrite (OPQ et MELS)

- ∟ FORMATION DES PROFESSIONNELS
 - Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)
 - Comité sur la formation universitaire des professionnels (CIQ- OPQ-CREPUQ)
 - Table de concertation sur la formation collégiale des professionnels (CIQ-Fédération des cégeps)
 - Comité de suivi – Projet d'un modèle de compétences génériques (Office des personnes handicapées du Québec)

- ∟ RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
 - Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis (MELS et MESS – Politique gouvernementale de formation continue)
 - Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (ACRA)
 - Comité d'orientation de l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (IRIPI-Collège de Maisonneuve)
 - Comité consultatif de *Leaders Diversité*, regroupement de gens d'affaires faisant la promotion de la gestion de la diversité
 - Conseil consultatif du *Réseau de qualifications internationales* (Citoyenneté et Immigration Canada)

∟ AUTRES

- Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)
- Groupe de travail sur la protection des épargnants et des investisseurs (Barreau du Québec)



Sebastien Arbour

Les panélistes :
 Omar Aktouf, professeur titulaire, HEC Montréal;
 Bernard Landry, ancien Premier ministre du Québec et professeur à l'UQAM;
 Alain Dubuc, chroniqueur à la Presse et au Soleil; et
 Françoise Guénette, animatrice de l'événement.

UN HOMMAGE AUX 347 000 PROFESSIONNELS

Du 11 au 15 octobre 2010, la 2^e édition de la *Semaine des professionnels* a rendu hommage aux 347 000 membres d'ordres professionnels pour leur contribution au développement de la société québécoise.

L'événement a été souligné à l'Assemblée nationale par M. François Ouimet, député de Marquette et adjoint du Ministre de la Justice. « Les professionnels québécois, a-t-il déclaré le 6 octobre, rendent des services de qualité à la population et relèvent les défis actuels du Québec dans un monde globalisé. Grâce à vos efforts, vous gardez un accès à une main-d'œuvre qualifiée, vous assurez la sécurité de l'ensemble des Québécois et vous contribuez à la croissance durable dans toutes les régions du Québec ».

La Semaine a été ponctuée de plusieurs événements :

- Sondage CROP-express sur le niveau de satisfaction à l'endroit des professionnels
- Mise en ligne du portail *Deviensunpro.org*, destiné aux jeunes de 15 à 18 ans, qui présente les 51 professions réglementées
- Table ronde avec M. Bernard Landry, M. Alain Dubuc et M. Omar Aktouf : *Finances publiques : quels choix de société pour le Québec ?* En collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et la participation financière de *La Personnelle*, assurances générales (au Complexe Ex-Centris, Montréal)
- *L'Avenue des professions* au Salon national de l'éducation (Place Bonaventure, Montréal)

AGIR DE FAÇON RESPONSABLE

La publicité du CIQ *Agir de façon responsable, c'est ça être membre d'un ordre professionnel* renseigne le public sur la valeur ajoutée pour la protection du public de recourir aux services d'un membre d'ordre professionnel. Utilisée à des occasions diverses, les ordres professionnels diffusent également cette publicité dans leurs publications et sites électroniques.

DEVIENSUNPRO.ORG

Pour stimuler la relève professionnelle, un portail électronique destiné aux 15 à 18 ans, *Deviensunpro.org*, a été mis en ligne en octobre 2010 à l'occasion du Salon national de l'éducation. Le portail est toujours en ligne et présente les 51 professions réglementées.

MIEUX DÉCIDER POUR MIEUX PROTÉGER LE PUBLIC

Le CIQ, en collaboration avec le Collège des médecins, organise depuis 2005 un colloque des dirigeants des ordres professionnels. Ce grand rassemblement du monde professionnel en est à sa quatrième édition qui aura lieu à Québec du 14 au 16 septembre 2011.

PRÉPARER L'AVENIR

Adoptées en mars 2011, nos nouvelles orientations stratégiques expriment la volonté des ordres professionnels de faire de leur association un acteur déterminant dans le développement des ordres, un acteur influent auprès des partenaires et un leader dans la recherche et la mise en œuvre de solutions aux enjeux de la protection du public.

Le succès de la mise en œuvre des orientations reposera sur la mobilisation des membres à travers leurs comités, forums et groupes de travail. Elle requerra également de la permanence la capacité de répondre aux nouvelles attentes en regard de son rôle-conseil et d'unité de services aux membres.

Les nouvelles orientations stratégiques ont donc stimulé la réorganisation de la permanence par la création de deux nouveaux postes, celui de directeur ou directrice des affaires juridiques et celui d'agent ou d'agente de recherche et de communication. Le processus de recrutement a été complété au printemps et les personnes choisies pour occuper ces postes entrent en fonction en août 2011.



DOSSIERS ET INTERVENTIONS

ENTENTE FRANCE-QUÉBEC SUR LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Conformément à l'engagement pris par les ordres professionnels dans le cadre de la Déclaration conjointe CIQ-Gouvernement du Québec, la collaboration s'est poursuivie dans cet important dossier. Au 31 décembre 2010, l'ensemble des professions a ainsi fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles prescrite par l'Entente France-Québec. Au printemps 2011, 21 professions réglementées faisaient l'objet d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre les autorités compétentes des deux juridictions.

Les ordres concernés en sont présentement à la mise en œuvre des ARM signés. Soulignons que les premiers candidats ont été accueillis en 2010.

ENTENTE FRANCE-QUÉBEC : FLUX MIGRATOIRES

À la demande du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère des Relations internationales, des discussions sont entreprises sur des modalités de collecte et de transmission des données pertinentes relativement aux flux migratoires induits par les ARM pris en vertu de l'Entente France-Québec et plus largement. La transmission périodique de ces données sera utile aux intervenants gouvernementaux, par exemple le comité bilatéral de l'Entente France-Québec qui a pour mandat d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des ARM.

Favorable au principe, le Conseil a cependant exprimé sa préoccupation en regard des impacts administratif, financier et légal (en matière de protection de renseignements personnels) que pourrait induire la collecte des données. Au printemps 2011, un projet qui tient compte des préoccupations du CIQ a été présenté et les discussions se poursuivent.

CANADA-UNION EUROPÉENNE : PROJET D'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL

Les gouvernements concernés, dont le gouvernement du Québec, ont amorcé des discussions en vue d'un accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (UE). Des dispositions spécifiques sur la reconnaissance des qualifications professionnelles sont prévues à cet accord. L'objectif visé est la mobilité accrue du marché du travail des parties concernées. La reconnaissance des qualifications professionnelles étant une compétence exclusive des provinces, le Québec est donc partie prenante aux discussions.

Une proposition inspirée par le Québec a été formulée en août 2010 par le Canada à la Commission européenne. En janvier 2011, le ministère des Relations internationales a rencontré les représentants de l'Office des professions et du CIQ afin de les informer de l'état des discussions à ce chapitre. Les ordres professionnels seraient confirmés dans leurs compétences dans le cadre du futur accord. Le CIQ a fait valoir aux autorités l'importance d'une consultation formelle des ordres professionnels sur les aspects soulevés. Une rencontre exploratoire a été tenue en mai 2011 avec le négociateur en chef du gouvernement du Québec, M. Pierre-Marc Johnson. Le dossier devrait s'accélérer au cours de 2012.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE: SÉMINAIRE DE BRUXELLES

Organisé par la Délégation générale du Québec à Bruxelles, ce séminaire, tenu en mars 2011, a permis d'informer des États membres de l'UE des particularités de l'encadrement professionnel canadien et québécois. Le CIQ ainsi que trois de ses membres: l'Ordre des ingénieurs, l'Ordre des pharmaciens et l'Ordre des architectes, ont participé à ce séminaire ainsi que l'Office des professions.

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE: TABLE DE VIGIE ET DE CONCERTATION

Les ordres professionnels souhaitent parvenir à une compréhension mieux partagée des impacts de la mobilité professionnelle sur la protection du public et pourraient convenir, le cas échéant, d'actions concertées à ce chapitre par l'entremise du CIQ.

L'assemblée des membres a donc créé au printemps 2011 une Table de concertation et de vigie sur les enjeux de la mobilité professionnelle. Une dizaine d'ordres professionnels issus de tous les secteurs d'activités y sont représentés. La Table a reçu en mai dernier M. Pierre-Marc Johnson, négociateur en chef du gouvernement du Québec dans le cadre du projet d'Accord économique et commercial Canada-Union européenne.

FORMATION ET EMPLOI

Les 13 et 14 juin 2011, le CIQ a été convié à la *Rencontre nationale sur l'adéquation formation-emploi* sous les auspices des ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La Rencontre, à laquelle participait aussi une vingtaine d'organismes de tous les secteurs, avait pour objectif de proposer des moyens pour améliorer la formation de la main-d'œuvre, augmenter le nombre de personnes formées dans les domaines à haute valeur ajoutée et revoir l'offre de formation continue.

Le CIQ a pour sa part soutenu les idées suivantes:

- les ordres professionnels doivent pouvoir avoir accès aux possibilités de financement consenties aux autres partenaires;
- la formation universitaire doit être tenue pour une dimension incontournable de l'adéquation formation-emploi;
- plus de cohérence est requise dans les actions gouvernementales au chapitre de la reconnaissance des acquis et des compétences;
- l'information sur le marché du travail doit mieux prendre en compte la situation des 51 professions réglementées.

PERSONNES FORMÉES HORS DU CANADA: ACCÈS À LA FORMATION D'APPOINT ET AUX STAGES

↳ CRÉATION D'UN PÔLE DE COORDINATION

À la suite d'une modification au *Code des professions*, un pôle de coordination a été mis sur pied sous les auspices de l'Office des professions du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport visant à favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement et les ordres professionnels dans l'offre de formation d'appoint. Le CIQ a été invité à participer au Pôle, à l'instar d'autres partenaires gouvernementaux et du milieu de l'éducation. Les travaux ont débuté en 2010.

La création du Pôle donne suite aux représentations de plusieurs, dont celles du CIQ et d'ordres professionnels, faisant état de la difficulté des personnes formées hors du Canada d'avoir accès aux formations d'appoint et aux stages. La problématique interpelle notamment les établissements d'enseignement et les employeurs.

↳ ACCORD AVEC LA CREPUQ

À la suite de la signature d'un accord de principe sur la formation d'appoint en décembre 2009, le CIQ et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) ont poursuivi leurs échanges sur l'aspect spécifique des mesures de compensation qui exigent une formation universitaire dans le cadre d'un ARM pris en vertu de l'Entente France-Québec. Un accord a été entériné par les instances de la CREPUQ et du CIQ au printemps 2010.

L'accord vise à s'assurer de l'admissibilité de tout candidat à une formation d'appoint référé par un ordre en vertu d'un ARM. Il favorise aussi la participation d'une université en amont du processus de reconnaissance des compétences professionnelles d'un ordre. Cet accord, à l'instar du précédent signé en 2009, repose sur la collaboration et le principe de partenariat dans le développement et la dispensation de la formation d'appoint.

Lancement du rapport de l'OPHQ. Au centre, Céline Giroux, directrice générale de l'OPHQ, accompagnée de représentants du monde professionnel : Claude Beaulac, Claude Leblond et Jean-François Thuot.

FORMATION CONTINUE : BUDGET DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (PROJET DE LOI 100)

En mai 2010, les ordres professionnels ont unanimement adopté une résolution qui demandait au gouvernement de modifier le projet de loi 100 qui visait, entre autres, une réduction de 25 % des dépenses de formation, de publicité et de déplacement dans les secteurs public et parapublic. Dans une lettre expédiée au ministre des Finances responsable du projet de loi, le président du CIQ, M. Richard Gagnon, a fait valoir que la mesure compromet l'accès à la formation continue des 160 000 professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

PERSONNES HANDICAPÉES : FORMATION DES PROFESSIONNELS

Ces dernières années, le CIQ et des ordres professionnels ont participé à un comité consultatif de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) chargé d'élaborer un modèle de compétences génériques à l'égard des personnes handicapées. Ce modèle a servi de base au lancement par l'OPHQ en juin 2010 du rapport *Adapter sa pratique professionnelle à l'égard des personnes handicapées*.

En juin 2011, le conseil d'administration de l'OPHQ a adopté une résolution remerciant le CIQ de son implication dans ce dossier.



IMMIGRATION : RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES SPÉCIALISÉS

Au printemps 2010, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a souhaité recevoir les commentaires du CIQ relativement au processus de recrutement des travailleurs temporaires spécialisés. Le MICC prévoit soumettre une *Liste des professions en demande* à la considération de Ressources humaines et Développement des Compétences Canada (RHDCC), aux fins du traitement simplifié du recrutement des travailleurs temporaires spécialisés qui se destinent au Québec. Sur 23 professions recherchées, 16 sont des professions réglementées en vertu du *Code des professions*.

Les commentaires du CIQ ont été formulés en septembre 2010. Le CIQ a rappelé que les perspectives professionnelles des groupes de travailleurs concernés reposent sur les données obtenues de la Classification nationale des professions (CNP), un outil statistique développé par RHDC. Or, le CIQ estime que les paramètres de la CNP sont trop généraux pour donner un aperçu réaliste de l'état des professions réglementées québécoises.

Le CIQ a noté aussi des écarts dans l'appréciation de l'état du marché du travail, qui peut varier d'un ministère québécois à l'autre. Il a souligné que le processus de recrutement envisagé pourrait susciter des difficultés dans son application, s'il n'était précisé en regard des modalités d'accès à une profession réglementée.

LOBBYISME : POURSUITES PÉNALES CONTRE DES DIRIGEANTS DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

La décision de s'inscrire ou non au Registre des lobbyistes appartient à chaque ordre professionnel, au terme d'une évaluation de ses activités de représentation en regard du cadre prescrit par la Loi. Depuis plusieurs années, le CIQ appelle à un amendement à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* afin que les activités d'un ordre professionnel requises aux fins de la protection du public ne soient plus considérées comme visées par la Loi.

Dans ce contexte, le CIQ et ses membres appuient l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) dans sa démarche en vue d'invalidier une poursuite engagée par le Commissaire au lobbyisme à l'encontre de deux anciens dirigeants de l'OIFQ pour avoir exercé certaines activités sans être inscrits au Registre. Ces activités ont consisté dans l'envoi de deux lettres à des titulaires de charge publique au moment de la consultation publique sur l'aménagement du secteur forestier.

Le soutien du CIQ, formulé en mai 2010 et en décembre 2011, consiste en un appui au niveau financier et juridique. La cause a été entendue par la Cour du Québec en juin 2011 et le jugement est attendu.

DIFFUSION DE L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement, élaboré par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information (SRIDAI) en étroite collaboration avec le CIQ, a été publié à la Gazette officielle du Québec le 6 avril dernier.

Le projet qui précise notamment les informations qu'un ordre professionnel doit diffuser dans un site Internet sera soumis aux autorités gouvernementales qui pourraient l'édicter d'ici la fin de l'année.

Le CIQ travaille actuellement en collaboration avec le SRIDAI en vue de préparer un guide de référence destiné aux ordres professionnels ayant pour but de faciliter l'application du règlement.

DENTISTERIE

En décembre 2010, l'Office des professions a souhaité échanger avec le CIQ sur les résultats de travaux qui présentent des modèles de pratique pour la profession d'hygiéniste dentaire et l'encadrement des assistants dentaires. Les échanges avec le CIQ et la consultation menée par l'Office avec d'autres intervenants ont incité celui-ci à poursuivre sa réflexion.

TECHNOLOGUES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

En juin 2010, l'Office des professions a sollicité l'avis du CIQ sur des modifications proposées à la *Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie* et au *Code des professions* visant l'intégration des technologues en électrophysiologie médicale (TEPM) à l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO).

En septembre dernier, le CIQ se prononçait en faveur de l'intégration des TEPM à l'ordre professionnel visé, et ce, selon les modalités contenues dans le projet présenté par l'OPQ.

CRÉATION DE L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

Le 8 décembre 2010, à la suite d'un avis favorable du CIQ, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est créé par lettres patentes. Il compte plus de 3 200 membres. La profession de psychoéducateur est réglementée depuis 2000 alors que celle-ci était intégrée à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Le CIQ a estimé que la création du nouvel ordre permettra au public de mieux identifier les professionnels concernés et à ces derniers de mieux se développer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN ORDRE PROFESSIONNEL : VOTE ÉLECTRONIQUE

Faisant écho à une démarche initiée par la Chambre des notaires du Québec, le CIQ s'est prononcé en faveur d'une modification du *Code des professions* en vue de permettre à un ordre professionnel d'utiliser sur une base facultative le vote électronique en vue de l'élection de son conseil d'administration. À l'heure actuelle, la tenue d'un scrutin n'est autorisée par le Code qu'en mode traditionnel.

Aux termes d'une réflexion, le CIQ a formulé en mars 2011 une recommandation détaillée à l'Office des professions. Il est proposé l'ajout de dispositions au *Code des professions* permettant l'utilisation, sous certaines conditions, de nouveaux mécanismes de votation tels que le vote électronique par Internet.

En outre, compte tenu des défis que présentent ces modes de votation au niveau de la confidentialité, de l'efficacité et du respect des droits fondamentaux et du caractère expérimental de cette utilisation, celle-ci pourrait se faire dans le cadre d'une entente avec l'OPQ.

PRÉSIDENTIE D'UN ORDRE PROFESSIONNEL : CONDITIONS DE LIBÉRATION D'EMPLOI

Au sein des secteurs publics et parapublics, des dispositions restrictives dans plusieurs conventions collectives et contrats de travail peuvent nuire à l'établissement de conditions adéquates de libération d'emploi des personnes candidates à la présidence d'un ordre professionnel.

À la suite d'une intervention du CIQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux est intervenu auprès des directions des établissements, invitant celles-ci à conclure des ententes qui permettent aux personnes visées notamment de préserver leur poste durant la durée de l'absence. Cette problématique sera également présentée aux instances chargées de préparer la prochaine ronde de négociations des secteurs public et parapublic.

INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

Depuis déjà plusieurs années, la majorité des ordres professionnels a pris l'initiative d'implanter une procédure d'inscription annuelle au Tableau des membres de l'Ordre. Cette inscription annuelle se veut également l'occasion d'obtenir l'actualisation de certains renseignements concernant les membres de l'Ordre.

En mars 2010, l'assemblée des membres du CIQ a demandé au comité de législation d'examiner les assises légales de cette procédure. En septembre 2010, étant d'avis qu'une modification législative devrait être envisagée à cet égard, l'assemblée adoptait une résolution invitant les conseils d'administration des ordres à s'appuyer sur les pouvoirs résiduels consentis à ceux-ci en vertu de l'article 62 du *Code des professions*.

EXERCICE D'UNE PROFESSION EN SOCIÉTÉ

Le *Code des professions* prévoit qu'un ordre professionnel peut, par règlement, autoriser ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. Près d'une vingtaine d'ordres professionnels se sont prévalus de cette disposition introduite en 2001 afin de tenir compte notamment de l'évolution des pratiques professionnelles vers la multidisciplinarité.

Des ordres professionnels ont fait état au CIQ d'une difficulté d'interprétation de la réglementation quant à l'application de la réglementation sur l'exercice d'une profession en société. L'Office des professions a pour sa part demandé au CIQ en juin 2011 de documenter les difficultés éprouvées afin, s'il y a lieu, de proposer des solutions envisageables. Le CIQ formulera ses remarques au cours de l'automne 2011.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES D'ORDRES PROFESSIONNELS

En novembre 2010, le CIQ recevait pour avis au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, un projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions du Québec pour l'exercice 2011-2012. Ce projet comprenait également le montant de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office pour la même période, pour lequel le CIQ est consulté en vertu de l'article 19.1 du *Code des professions*.

L'OPQ est financé en totalité par les cotisations des 347 000 professionnels du Québec.

Le projet de prévisions budgétaires a soulevé des préoccupations. En ce qui a trait à l'exercice 2010-2011, le CIQ s'attendait à un déficit moindre que celui annoncé, compte tenu de l'investissement supplémentaire consenti par les ordres professionnels l'année dernière afin d'aider l'Office à accélérer le traitement des règlements qui lui sont soumis. Le CIQ a rappelé qu'il est impératif que cet investissement spécial soit consacré à l'amélioration du traitement réglementaire sous la responsabilité de l'Office. Dans ce contexte, le CIQ en appelle aux dirigeants de l'Office pour contenir, dans le futur, la croissance des dépenses de l'organisme et générer des gains d'efficacité.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC : GROUPES DE TRAVAIL

↳ TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE

Faisant suite aux préoccupations exprimées par le CIQ et les ordres dans ce dossier, l'Office des professions a amorcé des travaux afin de faciliter et d'accélérer le traitement des projets de règlement des ordres professionnels. Un groupe de travail a été constitué au sein duquel participent le CIQ et des représentants d'ordres. Un rapport final sera remis au président de l'Office des professions d'ici la fin de 2011. Le CIQ a également été consulté sur la composition du groupe de travail.

↳ CONSEILS DE DISCIPLINE

Le CIQ et des représentants d'ordres professionnels participent aux travaux entrepris par l'OPQ en vue de déterminer des règles de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels et sur un code de déontologie applicable aux membres de ces conseils. Le rapport du groupe, qui doit être déposé d'ici la fin 2011, doit servir de base à un éventuel règlement de l'Office pris en vertu de l'article 184.3 du *Code des professions*. Le CIQ a également été consulté au sujet de la composition du groupe de travail.

↳ ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le CIQ et des représentants d'ordres professionnels participent aux travaux entrepris par l'OPQ en vue d'améliorer la mise en œuvre de la réglementation des ordres en matière de garanties contre la responsabilité professionnelle. Le rapport du groupe doit être déposé d'ici la fin 2011. Le CIQ a également été consulté sur la composition du groupe de travail.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION : AVIS SUR LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Cet avis, paru en novembre 2010, fait suite à une consultation menée par le Conseil supérieur de l'éducation à laquelle le CIQ a participé. Le CIQ avait alors soutenu lors de cette consultation l'idée d'un arrimage constructif entre les universités et les ordres professionnels en regard de l'élaboration de certains programmes d'études de cycles supérieurs, ainsi que le développement d'une offre de formation souple et adaptée aux besoins des professionnels concernés.

En janvier 2011, le CIQ commentait par lettre l'avis du Conseil supérieur de l'éducation. Le CIQ s'est interrogé notamment sur le contenu de l'avis donnant à croire que les « demandeurs de formation », dont les ordres professionnels, semblent méconnaître les « critères de qualité et de pertinence qui doivent présider à leur élaboration en milieu universitaire ». L'avis fait également mention des tensions qui peuvent survenir entre les universités et les demandeurs de formation au moment de la création d'un programme universitaire.

Dans son commentaire, le CIQ soutient au contraire que les difficultés signalées appellent à une évaluation plus nuancée et à la recherche de solutions créatives. Celles-ci ne pourront surgir qu'à la faveur d'un dialogue ouvert entre les universités et les demandeurs de formation. Sur plusieurs aspects, l'avis constitue un pas dans la bonne direction, mais des progrès importants restent encore à être accomplis au cours des prochaines années.

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Sous la supervision du ministère de la Justice, un plan d'action gouvernemental est mis en œuvre en la matière. Le CIQ a confirmé à celui-ci son intention d'assurer auprès de ses membres la diffusion d'une recommandation de la Commission de la protection des personnes et de la jeunesse concernant la formation des membres d'ordres professionnels en matière de prévention de la discrimination à l'égard des personnes de minorités sexuelles.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL



À gauche :
M^{me} Johanne Côté,
présidente du comité
de planification
et vice-présidente
du CIQ.

Au centre :
M. Alain Bernier,
président du comité
des finances et trésorier
du CIQ.

À droite :
M. Claude Leblond,
président du comité
de législation et
secrétaire du CIQ.

Les comités et groupes de travail du Conseil sont constitués par l'assemblée des membres qui en déterminent les mandats et la composition.

COMITÉ DE PLANIFICATION

Le comité de planification s'est réuni à plusieurs reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres un plan stratégique 2011-2016 et de proposer un plan d'action annuel 2011-2012.

Membres :

JOËL BERGERON,
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec
(jusqu'en septembre 2010)

ALAIN COLLETTE,
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (jusqu'en septembre 2010)

LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (jusqu'en septembre 2010)

ANDRÉ-MARIE GONTHIER,
Ordre des chiropraticiens du Québec

ROLAND LAROCHELLE,
Ordre des pharmaciens du Québec

ÉRIC LAVOIE,
Ordre des agronomes du Québec

PAULETTE LEGAULT,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

CHRISTINE MONTAMAT,
Ordre des comptables agréés du Québec

ANDRÉ RAINVILLE,
Ordre des ingénieurs du Québec

FRANÇOIS RENAULD,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec

LOUISE TREMBLAY,
Ordre des ergothérapeutes du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du Conseil, M^{me} Johanne Côté, hygiéniste dentaire.

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances s'est réuni à deux reprises afin de discuter et de recommander à l'assemblée des membres les prévisions budgétaires de l'exercice 2011-2012. Dans la foulée des nouvelles orientations stratégiques, ces prévisions comprenaient un projet de réorganisation administrative de la permanence.

Membres :

ABEL-CLAUDE ARSLANIAN,
Ordre des pharmaciens du Québec

DENIS BRUNEAU,
Barreau du Québec

LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

LORRAINE GODIN,
Ordre des ingénieurs du Québec

GEORGES LEPAGE,
Ordre des chiropraticiens du Québec

BERTRAND LORTIE,
Chambre des notaires du Québec

SUZANNE MALETTE,
Ordre des psychologues du Québec

DENISE RAINVILLE,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

NATHALIE RODRIGUE,
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

PIERRE TESSIER,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

COMITÉ DE LÉGISLATION

En 2010-2011, le comité a été appelé à examiner les sujets suivants et à formuler des recommandations à l'assemblée des membres :

- ∟ PROJET DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES EN VUE DE PERMETTRE À UN ORDRE PROFESSIONNEL D'UTILISER SUR UNE BASE FACULTATIVE LE VOTE ÉLECTRONIQUE;
- ∟ PROJET DE MODIFICATIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LES TECHNOLOGUES EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE;
- ∟ PROCÉDURE D'INSCRIPTION ANNUELLE AU TABLEAU DES MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL;
- ∟ MODIFICATIONS AUX *RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX* DU CIQ.

Les membres ont également entrepris une réflexion sur l'éligibilité d'une personne à se porter candidate au conseil d'administration de son ordre et sur certaines dispositions du *Code des professions* et des règlements afférents portant sur l'exercice en société. Un projet de modifications législatives portant sur la dentisterie a également été examiné.

Membres :

VÉRONIQUE ARDOUIN,
Ordre des pharmaciens du Québec

LINDA BÉLANGER,
Collège des médecins du Québec

EMMANUELLE DUQUETTE,
Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec

MARIO C. DUSSEAULT,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

ANDRÉ LAVOIE,
Ordre professionnel des diététistes du Québec

ÉDITH LORQUET,
Ordre des psychologues du Québec

CÉLINE MARTINEAU,
Ordre des ingénieurs du Québec

MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD,
Ordre des technologues professionnels du Québec

MICHEL VERMETTE,
Chambre des notaires du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Claude Leblond, travailleur social.

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

La Table s'est réunie une fois afin d'échanger sur le projet des nouvelles orientations stratégiques du CIQ pour la période 2011-2016.

Membres :

LOUIS BEAULIEU, orthophoniste

VIATEUR BERGERON, avocat

MARCEL CINQ-MARS, avocat

MARC COSSETTE, opticien d'ordonnances

SYLVIE DE GRANDMONT, hygiéniste dentaire

PIERRE DELISLE, ingénieur et administrateur agréé

YVON C. DUPUIS, ingénieur

PIERRE GENDREAU, psychologue

JEANNE GRIMARD, technologiste médicale

JEAN N. PICARD, évaluateur agréé et ingénieur

AUGUSTIN ROY, médecin

LOUIS ROY, conseiller d'orientation

La Table est présidée par M. Louis Beaulieu, orthophoniste.

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DIFFÉRENDS INTERORDRES

Créé par l'assemblée des membres en mars 2009, le groupe avait pour mandat de proposer des méthodes et des outils pour aider les ordres à prévenir et gérer les conflits pouvant survenir entre certains d'entre eux. Le groupe de réflexion a fait rapport de ses travaux en septembre 2010.

Membres :

ROSE-MARIE CHAREST,
Ordre des psychologues du Québec

LISE-ANNE CHASSÉ,
Ordre des optométristes du Québec

GYSLAINE DESROSIERS,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

ANDRÉ-MARIE GONTHIER,
Ordre des chiropraticiens du Québec

LOUIS-RAYMOND MARANDA,
Chambre des huissiers de justice du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité est présidé par D^r André-Marie Gonthier, chiropraticien.

COMITÉ SUR LES ASSURANCES

Créé par l'assemblée des membres, ce comité dresse un bilan de la mise en application de la réglementation des ordres en matière d'assurance responsabilité professionnelle et, le cas échéant, recommandera des voies d'amélioration.

Membres :

CHRISTIANE BRIZARD,
Ordre des comptables agréés du Québec

ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec

MARCO LAVERDIÈRE,
Ordre des optométristes du Québec

PAULETTE LEGAULT,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

CHANTAL PERREAULT,
Barreau du Québec

MICHEL VERMETTE,
Chambre des notaires du Québec

RENÉE VERVILLE,
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

CÉLINE VIAU,
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

Le comité est présidé par
M^e Christiane Brizard, avocate.

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

∟ GROUPE DE DISCUSSION
VIE ASSOCIATIVE

GHISLAINE BROSEAU,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

GINETTE LUSSIER-PRICE,
Ordre des comptables agréés du Québec

SYLVIE MARIER,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

NATHALIE RODRIGUE,
Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec

DOMINIQUE TRUDEL,
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

JOHANNE VINCENT,
Ordre des acupuncteurs du Québec

∟ GROUPE DE DISCUSSION
ENVIRONNEMENT INTERNE

CLAUDE BEAULAC,
Ordre des urbanistes du Québec

MARTIAL BOIVIN,
Ordre des chimistes du Québec

ALAIN CROMP,
Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec

JOSÉE PRUD'HOMME,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

MICHEL VERMETTE,
Chambre des notaires du Québec

MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec

∟ GROUPE DE DISCUSSION
ENVIRONNEMENT EXTERNE

ANDRÉ BOURASSA,
Ordre des architectes du Québec

MAUD COHEN,
Ordre des ingénieurs du Québec

GYSLAINE DESROSIERS,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

DIANE LAMARRE,
Ordre des pharmaciens du Québec

DOMINIQUE PORRET,
Ordre des sages-femmes du Québec

∟ GROUPE DE DISCUSSION
RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

RAYMOND BOURRET,
Ordre des acupuncteurs du Québec

FLORENT FRANCOEUR,
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

CLAUDE PAUL-HUS,
Ordre des comptables en management accrédités du Québec

YVES ROBERT,
Collège des médecins du Québec

TABLE DE CONCERTATION ET DE VIGIE SUR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Créée par l'assemblée des membres en décembre 2010, la Table répond aux besoins exprimés par les ordres de parvenir à une compréhension partagée des impacts de la mobilité et de susciter, le cas échéant, des actions concertées à ce chapitre. Le plan de travail s'attardera à la mobilité professionnelle entre les provinces canadiennes, la mise en œuvre de l'Entente France-Québec et le projet d'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

La Table a tenu deux réunions et a en outre rencontré M. Pierre-Marc Johnson, négociateur en chef du Québec dans le cadre du projet d'accord.

Membres :

ANDRÉ BOURASSA,
Ordre des architectes du Québec

ALAIN COLLETTE,
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

GUY COLLIN,
Ordre des chimistes du Québec

GYSLAINE DESROSIERS,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LUCIE FORGET,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

CÉLINE GIROUX,
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

MARIE-SYLVIE LEBLANC,
Ordre des chiropraticiens du Québec

PAULETTE LEGAULT,
Ordre des comptables généraux accrédités du Québec

LAURENT MATTE,
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

RENÉ MONGEAU,
Ordre des agronomes du Québec

JOSÉE PRUD'HOMME,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

ANDRÉ RAINVILLE,
Ordre des ingénieurs du Québec

YVES ROBERT,
Collège des médecins du Québec

LOUISE TREMBLAY,
Ordre des ergothérapeutes du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ DE SOUTIEN À L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (LOBBYISME)

Ce comité a été mis sur pied en décembre 2010 afin de soutenir au niveau juridique l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec dans sa contestation des poursuites pénales dont font l'objet d'ex-dirigeants de l'Ordre pour avoir exercé des activités de lobbyisme sans être inscrits au Registre des lobbyistes.

Membres :

MARIELLE COULOMBE,
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

CHRISTIAN GAUVIN,
Collège des médecins du Québec

ARIANE IMREH,
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

ÉDITH LORQUET,
Ordre des psychologues du Québec

CARMELLE MARCHESSAULT,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

MARISOL MIRÒ,
Ordre des dentistes du Québec

RAYNALD POULIN,
Beauvais Truchon S.E.N.C.

MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Ce groupe de soutien à la direction générale assure une vigie de la jurisprudence et réfléchit aux bonnes pratiques de mise en œuvre du régime applicable aux ordres professionnels en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En 2011-2012, le groupe a poursuivi les travaux entrepris en collaboration avec le SRIDAI en vue de l'élaboration d'un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Le groupe travaille également en collaboration avec le SRIDAI à l'ébauche d'un guide de référence destiné aux ordres professionnels ayant pour but de faciliter l'application du règlement.

Enfin, il a entrepris une réflexion sur les règles de détention et de conservation des documents par un ordre professionnel.

Membres :

LINDA BÉLANGER,
Collège des médecins du Québec

CHRISTIANE BRIZARD,
Ordre des comptables agréés du Québec

ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec

DIANE GAREAU,
Chambre des notaires du Québec

ELENA KONSON,
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

MARCO LAVERDIÈRE,
Ordre des optométristes du Québec

MARISOL MIRÒ,
Ordre des dentistes du Québec

GENEVIÈVE OUMET,
Ordre des comptables agréés du Québec

JOSÉE PRUD'HOMME,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

MARC SAUVÉ,
Barreau du Québec

CAROLINE SIMARD,
Ordre des ingénieurs du Québec

MANON TALBOT,
Chambre des notaires du Québec

SYLVIE TRUCHON,
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCÈS À LA FORMATION D'APPOINT UNIVERSITAIRE

Ce groupe de soutien à la direction générale a préparé un projet d'accord avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec sur la formation d'appoint destinée aux candidats issus d'un ARM pris en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles. Ce projet a été adopté par les membres du CIQ en septembre 2010.

Membres :

STÉPHANE BEAULIEU,
Ordre des psychologues du Québec

MANON LAMBERT,
Ordre des pharmaciens du Québec

LOUISE LANCTÔT,
Ordre des sages-femmes du Québec

ÉDITH LORQUET,
Ordre des psychologues du Québec

ANICK MINVILLE,
Ordre des pharmaciens du Québec

DOMINIQUE PORRET,
Ordre des sages-femmes du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FORMATION DES CONSEILLERS JURIDIQUES ET JURISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS

Ce groupe de soutien à la direction générale a organisé une journée de formation à l'intention des conseillers juridiques et juristes des ordres professionnels.

Membres :

CHRISTIANE BRIZARD,

Ordre des comptables agréés du Québec

ANNIE CHAPADOS,

Ordre professionnel des diététistes du Québec

ELENA KONSON,

Ordre des évaluateurs agréés du Québec

EMMANUELLE DUQUETTE,

Ordre professionnel des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec

ANIK FORTIN-DOYON,

Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

ÉDITH LORQUET,

Ordre des psychologues du Québec

RICHARD SILVER,

Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

LISE TREMBLAY,

Barreau du Québec

DOMINIQUE DEMERS,

Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉS DE TRAVAIL DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le 4^e Colloque des dirigeants des ordres professionnels aura lieu du 14 au 16 septembre 2011 à Québec. Sous les auspices du CIQ, sa préparation est assurée par la collaboration spéciale du Collège des médecins du Québec et de représentants d'ordres professionnels.

∟ COMITÉ ORGANISATEUR

MANON CORBEIL,

Collège des médecins du Québec

CHRISTIAN GAUVIN,

Collège des médecins du Québec

ANDRÉ JACQUES,

Collège des médecins du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,

Conseil interprofessionnel du Québec

∟ COMITÉ THÉMATIQUE

CLAUDINE CHAMPAGNE,

Ordre des optométristes du Québec

CHRISTIAN GAUVIN,

Collège des médecins du Québec

CLAUDE LAURENT,

Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

MARIE-CLAUDE SIMARD,

Ordre des technologues professionnels du Québec

LOUISE TREMBLAY,

Ordre des ergothérapeutes du Québec

JULIE VILLENEUVE,

Ordre des pharmaciens du Québec

JEAN-FRANÇOIS THUOT,

Conseil interprofessionnel du Québec

FORUMS

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Au cours de l'exercice 2010-2011, le forum a deux activités. La première activité a traité de divers aspects de la fonction de direction générale d'un ordre professionnel.

La seconde activité a permis d'échanger avec le nouveau Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, rattaché à l'Office des professions, en regard du processus d'examen des plaintes institué par le Commissaire.

Comité directeur:

GHISLAINE BROSEAU,
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes
conjugaux et familiaux du Québec
ANNIE CHAPADOS,
Ordre professionnel des diététistes du Québec
MANON LAMBERT,
Ordre des pharmaciens du Québec
CLAUDE LAURENT,
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
ANDRÉ RAINVILLE,
Ordre des ingénieurs du Québec
LUC ST-PIERRE,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
CHRISTIAN TREMBLAY,
Chambre des notaires du Québec
RENÉE VERVILLE,
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices
du Québec
JEAN-FRANÇOIS THUOT,
Conseil interprofessionnel du Québec

FORUM DES SYNDICS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises.

Le 24 février 2011 s'est tenu le 3^e Colloque du forum des syndicats sous le thème *Les syndicats tournés vers l'avenir*. L'événement a réuni près de 150 personnes. Mme Louise Hébert, hygiéniste dentaire, présidait le comité organisateur du colloque.

Le forum a également offert à ses membres les formations suivantes:

- ↳ TECHNIQUES D'ENTREVUE, NIVEAU 1
- ↳ TECHNIQUES D'ENTREVUE, NIVEAU 2
- ↳ PROCESSUS ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION
- ↳ PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le forum a aussi organisé un dîner-conférence sous le thème *Porter ou non une décision en appel: éléments de réflexion pour le syndic*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 16 juin 2011. L'activité a porté sur les récents développements jurisprudentiels en matière disciplinaire.

Comité directeur:

JOCELYN BINET,
Ordre des pharmaciens du Québec
FLORENCE COLAS,
Ordre des ergothérapeutes du Québec
DENYS DUPUIS,
Ordre des psychologues du Québec
DIANE GAREAU,
Chambre des notaires du Québec
JEANNETTE GAUTHIER,
Ordre des ingénieurs du Québec
RÉJEAN GINGRAS,
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
CLAUDE LALONDE,
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec
JOËLE LARIVIÈRE,
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
GINETTE LUSSIER-PRICE,
Ordre des comptables agréés du Québec
ALAIN MIGNEAULT,
Ordre des acupuncteurs du Québec
CHANTAL PINARD,
Ordre des chiropraticiens du Québec
SONIA VOYER,
Ordre des médecins vétérinaires du Québec
DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel du Québec

M^{me} Ginette Lussier-Price, FCA, assume la présidence du comité directeur.



Kiran Arambant

Première rangée: M. Migneault, M^c Gareau,
M. Lalonde et M^{me} Gauthier.

Deuxième rangée: M^{me} Colas, D^r Voyer,
M. Gingras, M^{me} Pinard et M^{me} Lussier-Price.



M^e Trudel,
M^e Bédard,
M^e Jolin,
M^{me} Richard,
M^{me} Roberge et
M^{me} Mc Craw.

FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises. Le 17 novembre 2010, le forum a tenu une rencontre d'information et d'échange sur divers sujets d'intérêt.

Le forum a également offert à ses membres les formations suivantes :

- ∨ PROCESSUS DISCIPLINAIRE
- ∨ PROCESSUS ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION

La *Rencontre annuelle des secrétaires de conseil de discipline* a eu lieu le 15 avril 2011. La rencontre a porté sur les développements récents en matière de déboursés et de taxation.

Comité directeur :

SYLVIE BÉDARD,
Chambre des notaires
du Québec

ANNE-SOPHIE JOLIN,
Ordre des infirmières et
infirmiers du Québec

ANN MC CRAW,
Ordre des comptables
généraux accrédités
du Québec

GENEVIÈVE RICHARD,
Ordre des pharmaciens
du Québec

NATHALIE NICOLE POIRIER,
Barreau du Québec
(à partir de septembre 2010)

CLAUDETTE ROBERGE,
Ordre des comptables agréés
du Québec

NANCY TRUDEL,
Barreau du Québec
(jusqu'en septembre 2010)

JULIE DE GONGRE,
Conseil interprofessionnel
du Québec

M^e Sylvie Bédard,
notaire, assume la
présidence du
comité directeur.

FORUMS

M^{me} Vincent, M^e Lefebvre,
M^{me} Bergeron, M. Richer,
M^{me} Gosselin, M^{me} Picard
et M^{me} Fagnan.



Kiran Ambwani

Comité directeur:

AGATHE BERGERON,
Ordre des hygiénistes
dentaires du Québec

DANIELLE FAGNAN,
Ordre des pharmaciens
du Québec

MARTINE GOSELIN,
Ordre professionnel des
inhalothérapeutes du Québec

GENEVÈVE LEFEBVRE,
Barreau du Québec

MARTINE PICARD,
Ordre des comptables
agréés du Québec

PIERRE RICHER,
Ordre des arpenteurs-
géomètres du Québec

JOHANNE VINCENT,
Ordre des acupuncteurs
du Québec

JULIE DE GONGRE,
Conseil interprofessionnel
du Québec

M^{me} Johanne Vincent,
acupunctrice,
assume la présidence
du comité directeur.

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises.

Le forum a offert à ses membres les formations suivantes :

- ∨ TECHNIQUES D'ENTREVUE, NIVEAU 1
- ∨ TECHNIQUES D'ENTREVUE, NIVEAU 2
- ∨ PROCESSUS ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 19 mai 2011. À cette occasion, on y a discuté des nouveautés en matière de méthodes d'évaluation de la compétence et d'outils de mise à niveau.

Les membres du forum ont aussi été invités à participer au 3^e Colloque du forum des syndicats.



Kiran Ambwani

M^{me} Pelletier,
M^{me} Huard,
M^{me} Beauregard,
M. Diouf, M^{me} Méthot
et M^{me} Landry.

FORUM DE LA FORMATION

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité directeur du forum s'est réuni à deux reprises.

Le forum a offert à ses membres les activités suivantes :

- ∨ ACTIVITÉ DE LA RENTRÉE PORTANT SUR LA FORMATION À DISTANCE ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ADAPTÉE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES
- ∨ DÎNER-CONFÉRENCE SOUS LE THÈME *LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS: L'APPORT D'APPRENTISSAGE RÉFLEXIF*

La première *Journée de la formation* a eu lieu le 27 mai 2011. On y a traité principalement de la mise en œuvre de la réglementation de plusieurs ordres professionnels en matière de formation continue obligatoire.

Comité directeur:

NATALIE BEAUREGARD,
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

MAMOUR DIOUF,
Ordre professionnel des
technologistes médicaux
du Québec

MARIE-CLAUDE HUARD,
Ordre des comptables en
management accrédités
du Québec

PATRICIA LANDRY,
Ordre des évaluateurs agréés
du Québec

ANNICK LAVOIE,
Ordre professionnel des
diététistes du Québec

DIANE MÉTHOT,
Ordre des ergothérapeutes
du Québec

JOHANNE PELLETIER,
Chambre des notaires
du Québec

MARISE TÉTREAULT,
Ordre professionnel des
inhalothérapeutes du Québec

DOMINIQUE TRUDEL,
Ordre des psychoéducateurs et
psychoéducatrices du Québec

DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel
du Québec

FORUMS

M. Ziani, M^{me} Villeneuve,
M^{me} Guillemette-Bédard,
M^{me} Champagne et
M. Trottier.



Comité directeur

DANIEL BOISMENU,
Ordre des ingénieurs
du Québec

FRANCE BONNEAU,
Barreau du Québec

CLAUDINE CHAMPAGNE,
Ordre des optométristes
du Québec

**CATHERINE
GUILLEMETTE-BÉDARD,**
Ordre des traducteurs,
terminologues et interprètes
agrés du Québec

SYLVIE MARIER,
Ordre des infirmières
et infirmiers du Québec

**CATHERINE
DOMINIQUE NANTEL,**
Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

LUC TROTTIER,
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

JULIE VILLENEUVE,
Ordre des pharmaciens
du Québec

NACER EDDINE ZIANI,
Ordre des chimistes du Québec

DOMINIQUE DEMERS,
Conseil interprofessionnel
du Québec

JULIE DE GONGRE,
Conseil interprofessionnel
du Québec

FORUM DES COMMUNICATIONS

Au cours de l'exercice 2010-2011, le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises. Les membres du comité ont collaboré à la mise en œuvre du plan de communication du CIQ et à la réalisation des événements rattachés à la *Semaine des professionnels* qui a eu lieu du 11 au 15 octobre 2010.

Le forum a offert à ses membres l'activité suivante :

- ∨ RENCONTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE SOUS LE THÈME *CAMPAGNES PUBLICITAIRES ET PROJETS DE VISIBILITÉ DES ORDRES*

La *Journée des communications*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 3 juin 2011. On y a traité notamment des relations entre un ordre professionnel et les médias.



M^{me} Sylvie Paquette, présidente et chef de l'exploitation, *La Personnelle assurances générales*, M. Marcel Renou, psychoéducateur et lauréat du *Prix du CIQ* et M. Richard Gagnon, président du CIQ.

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif. La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du *Mouvement Desjardins*.



PRIX DU CIQ

Le lauréat du *Prix du CIQ* 2010 est M. Marcel Renou, psychoéducateur. Marcel Renou fut pionnier d'une nouvelle et jeune profession, celle de psychoéducateur, intégrée au système professionnel il y a juste dix ans, en 2000.

Marcel Renou obtient tôt la reconnaissance de ses pairs, puisqu'il a assumé la présidence de son ordre professionnel à trois reprises tout autant que la vice-présidence de l'ordre. Avant cela, de 1993 à 2000, il pilote le dossier de la professionnalisation et préside ce qui était encore alors une association professionnelle.

Son action concertée avec d'autres acteurs mène à l'adoption d'un projet de loi qui autorise un ordre existant à intégrer un nouveau groupe de praticiens dans un but de protection du public. Grâce à son implication tenace, sa profession a donc été la première à intégrer un ordre en vertu d'une nouvelle disposition du *Code des professions*. De 2000 à 2009, tantôt à titre de président, tantôt comme vice-président, M. Renou met en place les mécanismes de protection du public prévus par la loi à l'égard de la nouvelle profession. Il collabore aussi à l'élaboration de la structure organisationnelle d'un ordre dont la particularité consiste à gérer deux permis professionnels, celui de conseiller d'orientation et celui de psychoéducateur.

Au cours de cette période, son action consiste aussi à travailler, de concert avec les présidents de cinq autres ordres, aux importants travaux qui visent la réforme du système professionnel en santé mentale et relations humaines. Son apport important dans ce dossier a contribué de façon significative à l'atteinte du consensus entre les ordres concernés et à l'aboutissement souhaité, soit l'adoption du projet de loi 21 en juin 2009.

Parallèlement, notre lauréat poursuit sa longue carrière dans le milieu universitaire amorcée en 1977, qui témoigne de son apport significatif et au rayonnement de l'esprit du système professionnel dans ce milieu.

Pionnier d'une nouvelle profession, Marcel Renou a contribué au rayonnement des valeurs professionnelles auprès d'une nouvelle génération de personnes. Il a démontré que ces valeurs, fondées il y a plus de 35 ans, demeurent pertinentes aujourd'hui. Son action nourrit le lien entre le passé et l'avenir, entre les fondements du *Code des professions* et sa modernisation en regard des enjeux d'aujourd'hui.

Les *Mérite du CIQ* sont décernés sur recommandation des ordres professionnels. La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.



MÉRITE DU CIQ

Les récipiendaires d'un prix *Mérite du CIQ* en 2010-2011 :

JEAN-LUC ARCHAMBAULT,
technologue professionnel
CLERMONT ASSELIN,
technologue en imagerie médicale
HÉLÈNE BLANCHETTE,
pharmacienne
ARISTIDE BOUCHARD,
chimiste
DANIEL BOUTIN,
technologiste médical
ISABELLE BRABANT,
sage-femme
FRANÇOIS CYR,
urbaniste
CÉLINE DESCHÊNES,
inhalothérapeute
DENIS FOREST,
dentiste
CLAUDE GAUVIN,
comptable agréé
ALAIN LAPERLE,
médecin vétérinaire
ALAIN LAPLANTE,
comptable général accrédité
MARIELLE LEDOUX,
diététiste
MICHEL LEMIEUX,
thérapeute conjugal et familial
GEORGES LEPAGE,
chiropraticien

LOUISE LÉVESQUE-VACHON,
conseillère d'orientation
MONIQUE MARTIN,
ergothérapeute
YVELINE MARTIN,
agronome
DENIS MARSOLAIS,
notaire
YVETTE PALARDY,
psychologue
JACQUES PATENAUDE,
arpenteur-géomètre
PATRICE PELLETIER,
audioprothésiste
MAURICE PIETTE,
notaire
MARYSE QUESNEL,
hygiéniste dentaire
SYLVIE RAJOTTE,
infirmière auxiliaire
GAÉTAN SAMSON,
ingénieur
DENISE ST-CYR TRIBBLE,
infirmière
GENEVIÈVE TRUDEL,
huissier de justice
DANIEL ZBACNIK,
comptable en management
accrédité

PERSONNEL DU CIQ

JEAN-FRANÇOIS THUOT, Ph.D., Adm. A.
Directeur général

DOMINIQUE DEMERS, avocate, LL.M.
Coordonnatrice aux affaires professionnelles

JULIE DE GONGRE, avocate, LL.B.
Chargée d'affaires juridiques et professionnelles

COLETTE CLÉROUX,
Adjointe administrative

DIANE ESTIVO,
Secrétaire / agente de bureau

33



Sophie d'Wyron

**M^c Demers, M^{me} Estivo,
M. Thuot, M^{me} Cléroux et
M^c de Gongre.**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CA auditeur
Roland Naccache, CA auditeur
Montréal (Québec)
Le 5 mai 2011

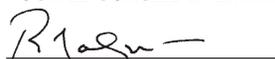
**BILAN
AU 31 MARS 2011**

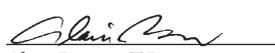
	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	49 249	40 342
Placements temporaires - note 4	250 000	275 000
Débiteurs - note 5	20 753	12 956
Frais payés d'avance	46 668	16 233
	<u>366 670</u>	<u>344 531</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - NOTE 6	37 081	40 604
	<u>403 751</u>	<u>385 135</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs - note 7	89 918	78 305
Revenus perçus d'avance - note 8	47 500	-
	<u>137 418</u>	<u>78 305</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	37 081	40 604
NON AFFECTÉS	229 252	266 226
	<u>266 333</u>	<u>306 830</u>
	<u>403 751</u>	<u>385 135</u>

ENGAGEMENTS - NOTE 9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , président
Richard Gagnon, F.Adm.A.

 , trésorier
Alain Bernier, T.P.

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	Investis en immobilisation	Non affectés	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
SOLDE DU DÉBUT	40 604	266 226	306 830	316 683
(Insuffisance) des produits sur les charges	(12 187)	(28 310)	(40 497)	(9 853)
Investissement en immobilisations	8 664	(8 664)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>37 081</u>	<u>229 252</u>	<u>266 333</u>	<u>306 830</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Contribution des ordres - Annexe A	708 710	690 078
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	135 347	265 209
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	18 831	18 735
Subventions - FAMMO	6 885	-
Subventions - Emploi-Québec	5 465	-
Revenu exceptionnel - 35 ^{ième} anniversaire de l'Office des professions	-	30 000
Intérêts	3 465	2 449
Autres revenus	203	75
Total des produits	878 906	1 006 546

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS AU 31 MARS 2011

	2011	2010
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	401 634	386 632
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	96 287	227 507
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	18 831	18 735
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	109 534	99 748
Formation (subvention 50 % Emploi-Qc)	11 452	4 825
Allocations - Président	20 000	20 004
Allocations - Comité exécutif	25 600	25 620
Frais de représentation	7 734	10 997
Frais de déplacement	8 839	11 002
Réunions	24 293	22 871
Loyer, électricité, taxes	76 779	75 808
Assurances	3 399	2 258
Location et entretien d'équipements	10 681	11 346
Site électronique	5 802	5 017
Télécommunication	7 416	7 502
Papeterie, imprimerie, timbres	12 447	10 162
Fournitures et frais de bureau	7 124	8 421
Communications	30 500	28 841
Honoraires	5 142	3 045
Dotation à l'amortissement	12 187	13 714
Publications	23 722	22 344
Total des charges	919 403	1 016 399
(INSUFFISANCE)		
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(40 497)	(9 853)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

∟ 1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE
DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

∟ 2- PRINCIPALES CONVENTIONS
COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimation de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur les périodes couvertes par ces produits.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisation sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquées ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Méthode	Taux
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT	Amortissement dégressif	20 %
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	Amortissement dégressif	30 %

Les investissements en immobilisations sont constatés à titre de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrement lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Placements

L'Organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur des dépôts à terme correspond à leur valeur comptable.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
ENCAISSE ET PLACEMENTS	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
DÉBITEURS	Prêts et créances	Coût après amortissement
FOURNISSEURS	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse et placements, débiteurs ainsi que les créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Informations à fournir et présentation

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir et 3863, Instruments financiers - présentation, ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. L'Organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

∟ 3- MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié la méthode d'amortissement du mobilier et équipement. Celui-ci était antérieurement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'effet de cette modification sur les résultats de l'exercice en cours est minime. Cette modification n'a pas été appliquée rétroactivement.

∟ 4- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés à la juste valeur marchande, portent intérêt à des taux variant de 1,09 % à 1,11 % et viennent à échéance en 2011.

∟ 5- DÉBITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	20 773	12 746
Taxes à la consommation	(20)	210
	<u>20 753</u>	<u>12 956</u>

∟ 6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		2010	
	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	85 668	64 921	20 747	25 354
Équipement informatique	67 452	51 118	16 334	15 250
	<u>153 120</u>	<u>116 039</u>	<u>37 081</u>	<u>40 604</u>

∟ 7- CRÉDITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	55 816	34 919
Salaires et charges sociales	25 712	37 068
Fonds de pension à payer	8 315	6 256
Inscriptions perçues d'avance	75	62
	<u>89 918</u>	<u>78 305</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2011**

∟ 8- REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de montants reçus lors de l'exercice terminé le 31 mars 2011 pour une activité qui sera réalisée en avril 2011.

∟ 9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Organisme est engagé en vertu de baux relativement à l'occupation de ses locaux et à la location d'équipement. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	Locaux	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2012	66 984	8 419	75 403
2013	61 402	8 419	69 821
2014	-	8 419	8 419
2015	-	2 105	2 105
	128 386	27 362	155 748

∟ 10- LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers. Les flux de trésorerie liés au fonctionnement correspondent approximativement au bénéfice (charge) net. Au cours de l'exercice, l'Organisme a acquis des immobilisations totalisant 8,664 \$. Il n'y a eu aucune autre activité d'investissement ou de financement.

∟ 11- POLITIQUE DE GESTION
DES RISQUES FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

- Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

- L'Organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

- Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

L'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements temporaires de l'Organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des certificats de dépôts garantis.

∟ 12- INFORMATIONS CONCERNANT
LE CAPITAL

Le capital de l'Organisme est constitué des actifs nets. Les objectifs de l'Organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Organisme gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

**ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE A - CONTRIBUTIONS DES ORDRES		
Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC regroupe 46 ordres professionnels		
Acupuncteurs	5 188	4 911
Administrateurs agréés	8 645	9 201
Agronomes	14 105	13 800
Architectes	13 384	12 389
Arpenteurs-géomètres	6 337	6 241
Audioprothésistes	3 043	2 926
Avocats	34 731	34 101
Chimistes	12 047	11 584
Chiropraticiens	7 088	6 945
Comptables agréés	31 763	31 076
Comptables généraux accrédités	23 033	22 546
Comptables en management accrédités	22 246	21 715
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices **	19 441	18 892
Conseillers en ressources humaines agréés	22 622	21 818
Dentistes	16 778	16 320
Denturologistes	6 165	6 062
Diététistes	11 998	11 543
Ergothérapeutes	15 957	15 350
Évaluateurs agréés	6 544	6 432
Géologues	5 160	5 076
Huissiers de justice	3 773	3 687
Hygiénistes dentaires	17 969	17 198
Infirmières et infirmiers	48 671	47 743
Infirmières et infirmiers auxiliaires	34 397	33 678
Ingénieurs	45 165	44 037
Ingénieurs forestiers	10 456	10 374
Inhalothérapeutes	14 614	14 185
Médecins	33 758	32 982
Médecins vétérinaires	10 428	10 074
Notaires	14 721	14 295
Opticiens d'ordonnances	7 891	7 488
Optométristes	7 605	7 412
Orthophonistes et audiologistes	10 208	9 699
Pharmaciens	22 295	21 719
Physiothérapie	20 986	20 532
Podiatres	2 210	2 096
Psychologues	23 228	22 735
Sages-femmes	2 392	2 261
Techniciennes et techniciens dentaires	3 871	3 778
Technologistes médicaux	16 582	16 127
Technologues professionnels	14 940	14 958
Technologues en imagerie médicale et radio-oncologie	17 687	16 978
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	9 981	9 469
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	22 619	21 904
Urbanistes	5 988	5 741
	708 710	690 078

** Depuis le 8 décembre 2010, les psychoéducateurs et psychoéducatrices forment un ordre professionnel distinct.

**ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2011**

	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE B - INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS		
PRODUITS		
Inscriptions - Formation secrétaire conseil discipline	1 852	6 091
Inscriptions - Membres conseil de discipline	9 655	13 276
Inscriptions - Activités Forum communications	5 688	8 253
Inscriptions - Activités Forum directions générales	4 093	2 419
Inscriptions - Formation administrateurs des ordres	11 197	8 573
Inscriptions - Formation conseillers juridiques et juristes ordres	12 341	10 100
Inscriptions - Formation inspection professionnelle	32 937	21 670
Inscriptions - Activités Forum de la formation	3 271	-
Inscriptions - Formation syndics	17 657	31 902
Colloque des syndics	25 803	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2009)	-	127 947
Inscriptions - Formation Responsables accès à l'information	-	15 010
Inscriptions - Formation assurance responsabilité professionnelle	10 853	-
Inscriptions - Formations en relations interculturelles	-	19 968
	135 347	265 209
CHARGES		
Formation secrétaire conseil discipline	1 989	6 397
Formation membres conseil discipline	7 086	10 201
Activités Forum communications	5 171	6 934
Activités Forum directions générales	2 206	2 259
Formation administrateurs des ordres	4 832	5 611
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	7 514	7 217
Formation inspection professionnelle	22 575	16 876
Activités Forum de la formation	2 762	-
Formation syndics	12 704	23 931
Colloque des syndics	19 989	-
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2009)	-	121 812
Formation Responsables accès à l'information	-	9 972
Formation assurance responsabilité professionnelle	9 459	-
Formations en relations interculturelles	-	16 297
	96 287	227 507

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX MEMBRES

	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE C - PRIX ET MÉRITE DU CIQ		
PRODUITS		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	240	185
Réception annuelle	11 216	12 697
Publicité	3 447	4 351
Remises Mérites du CIQ	3 928	1 502
	18 831	18 735
CHARGES		
Convention La Personnelle		
Certificats/encadrements/impression	240	185
Réception annuelle	11 216	12 697
Publicité	3 447	4 351
Remises Mérites du CIQ	3 928	1 502
	18 831	18 735
	2011	2010
	\$	\$
ANNEXE D - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE		
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	979	4 004
Immigration - reconnaissance des acquis	3 636	221
Mobilité professionnelle - Stratégie gouvernementale	5 392	19 645
Projets FAMMO	6 963	-
Documentation et autres	5 348	7 031
	22 318	30 901
AUTRES ACTIVITÉS		
Formation	3 047	-
Observatoire (recherche et analyse)	154	2 751
Planification stratégique	24 588	8 367
	27 789	11 118
POSTES EXCEPTIONNELS		
Plan de communication	37 952	39 761
Conférences Jacques Attali (net)	-	17 968
Requête pour permission d'en appeler - OIFQ	21 475	-
	59 427	57 729
TOTAL CHARGES - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	109 534	99 748

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2011 - 2016

LES ENJEUX

(A) LA PROTECTION DU PUBLIC DANS UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Compte tenu des tendances démographiques, de mondialisation, des technologies, du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels.

(B) L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la population.

(C) LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLUS GRANDE COLLABORATION INTERORDRES

Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.

(D) LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DE LEURS MEMBRES À LA SOCIÉTÉ

La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.

(E) L'INFLUENCE DU CIQ ET DES ORDRES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES PARTENAIRES

Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et l'implantation de solutions.

NOS ORIENTATIONS

ORIENTATION 1

Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.

ORIENTATION 2

Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

ORIENTATION 3

Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.

ORIENTATION 4

Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.

ORIENTATION 5

Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2011
DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, 2011
ISBN 978-2-920350-31-1

PROTECTION DU

CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

WWW.PROFESSIONS-QUEBEC.ORG

550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone 514 288-3574
Télécopieur 514 288-3580

courrier@professions-quebec.org

UN PRO
c'est un PRO

CODE DES
PROFESSIONS

MONDIALISATION

SEMAINE DES
PROFESSIONNELS

COLLABORATION
INTERORDRES

ENTENTE
QUÉBEC-
FRANCE

PROTECTION DU
PUBLIC
RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES
FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS
MONDIALISATION
SEMAINE DES
PROFESSIONNELS

PROTECTION DU
PUBLIC

CODE DES
PROFESSIONS
ENTENTE QUÉBEC-FRANCE

RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS
MONDIALISATION

PROTECTION DU
PUBLIC
RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

SEMAINE DES
PROFESSIONNELS

FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS
MONDIALISATION
SEMAINE DES
PROFESSIONNELS

ENTENTE QUÉBEC-FRANCE
RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES

PROTECTION DU PUBLIC

FORMATION COMMUNICATIONS
CODE DES PROFESSIONS



Conseil
interprofessionnel
du Québec

réalisation agccom.com